

## Résiliation contrat d'installation d'entretien et de maintenance

## Par amaphi, le 24/11/2014 à 13:16

## Bonjour,

nous avons repris en 2008 la gestion de notre immeuble de 6 logements donc avant elle était géré par une agence immobilière qui se chargeait de tout.

il y avait un contrat de maintenance numéricable qui était à payer tous les trimestres de 44,23€ ttc qui se déduisait de nos loyers à l'époque de l'agence

et quand on repris on fait tout bêtement le changement sans se demander à quoi cela correspondait .

mais je suis aperçu que c'était un contrat d'installation d'entretien et de maintenance d'antenne collective et de réseau cable, contrat signé entre le gestionnaire l'agence immobilière et l'opérateur UPC FRANCE le 11/09/2003, contrat qui fourni les chaines hertziennes par une antenne râteau mais qui sont GRATUITES!

J'ai décidé de ne plus payer en 2009 en envoyant un recommandé mais on continué de m'envoyer les factures aujourd'hui je suis à 1349,26 €TTC AU 25/06/14 et que je dois attendre le 11/09/15 pour que le contrat s'annule

c'était un contrat renouvelable 3 ans tacitement

je leur ai expliquer que j'avais repris l'immeuble et que plus personne n'utilise l'antenne râteau je n'ai plus que 2 locataires /6 et en plus il n'y a eu pas de câblage de fait

ils me disent que je suis en copropriété et je suis une société et que les sommes sont dues par cette copropriété mais je n'ai pas fait de copropriété

de plus mes 2 habitants s'en fichent complètement de numéricable il passent par le téléphone adsl

ils me disent que j'ai signé ce contrat mais moi non c'est l'agence à l'époque et c'était UPC france

que puis-je faire?

merci pour vos lumières

sandrine.philys@wanadoo.fr